

Réunion du Conseil municipal du 27 Février 2017

L'an deux mil dix sept le 27 février à 20 heures 00.

Le Conseil municipal de la commune de Boffres, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale.

Etaient présents : Mmes, Bos, Bourghelle, Blanc, Orban, Roumanet, Saint – André

Messieurs : Durand, Edmont, de Pampelonne, Julien, Mandier, Tisseron, Vacher.

Procuration : Mme Kohler à Mme Bos.

17.012 Travaux de rénovation énergétique : Choix du prestataire pour la coordination Sécurité et protection de la Santé.

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique à l'école, le cabinet QUALICONSULT et Bureau Véritas ont répondu pour la prestation de Coordination, Sécurité et Protection de la Santé.

Proposition du cabinet QUALICONSULT 1160HT durée prévisionnelle 4 mois.

Proposition du cabinet VERITAS 950 €ht pour durée 2 mois, allongement des travaux 325€HT par mois supplémentaire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 14 voix pour, retient la proposition du cabinet QUALICONSULT .

17.013 : Demande d'achat d'une parcelle communale

Une demande d'achat d'une parcelle communale par un administré devant son habitation.

Le conseil municipal décide par 14 voix contre de ne pas vendre ladite parcelle.

17.014 : Demandes de Subventions

Le conseil municipal décide par 14 voix pour d'attribuer aux associations suivantes :

- Collège du vivarais à lamastre, voyage scolaire : 30€ (1 enfant)
- Association C si bon : 100€
- Anciens combattants : 100€
- Sou des Ecoles : 150€ (cadeau Noël, participation achat appareil photo)

- Ecole de la Présentation de Marie : 30€ par enfant, 11 enfants.

17.015 : Location appartement F3 LES ERABLES

Suite au départ fin février du locataire au F3 les Erables, le conseil municipal propose par 14 voix pour de fixer à compter du 1^{er} avril le montant mensuel du loyer à 350€, 15€ de charges et 6.75€ pour les ordures ménagères.

17.016 : SIGEC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne plus participer au frais de fonctionnement du gymnase, suite au regroupement avec la CAPCA. Par contre la commune continuera à verser la somme de 60€ par enfant de Boffres scolarisé au Collège Pierre Delarbre , pour la piscine. Le conseil municipal par 14 voix accepte la proposition de Monsieur le Maire

16.017 : PLUI Mise en place

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les réglementations qui pèsent sur les collectivités notamment en matière environnementale, exigent d'appréhender le développement des communes de façon collective, pour garantir une cohérence et une efficacité des politiques publiques. Réaliser un PLUI c'est adapter la planification urbaine à l'échelle du fonctionnement du territoire, en exprimant dans un document unique le projet de territoire.

Le PLUI est une co-construction, fruit d'un travail collectif dont le socle est constitué par les communes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 14 voix pour, est favorable au transfert de la compétence à la communauté de communes Rhône- Crussol .

Questions diverses :

- Lecture de différents courriers.
- Commission voirie le **11 mars**
- **Ardéchoise** : en 2018, passage à Boffres, le mercredi au lieu du Jeudi. Le jeudi la course passera par St Barhélemy – Grozon et Châteauneuf de Vernoux. Pas de changement pour 2017.
- **Assemblée Générale** de la TRIBU, le 17 mars à Champis.
- **Réunion Appel Offres** : le 16 Mars à 9h 30
- Travaux école : mise en place d'un interphone, avec vidéo, portail électrique, sécurité, plan Vigipirate.

Vu pour être affiché le 1^{er} mars 2017 , conformément aux descriptions de l'article L2121-25 du CGDCT.

